

N°2021-02/09B

**Objet : ACCORD-CADRE D'ETUDES POUR L'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE.**

L'an deux mille vingt et un, le 17 février, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

<b>Nombre de membres afférents au Bureau :</b>	10		<b>Pour :</b>	9
<b>En exercice :</b>	9	<b>Vote :</b>	<b>Contre :</b>	0
<b>Présents :</b>	9		<b>Abstention :</b>	0

**Présents :** François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

**Secrétaire de séance :** Robert OLIVE

**Date de convocation :** 10 février 2021

Le Président expose à l'assemblée,

La Communauté de communes Sud Roussillon porte un projet de territoire.

Ce projet fait l'objet d'une déclinaison stratégique spécifique précisant notamment sa dimension économique. Elle prend la forme d'un schéma directeur de diversification économique et touristique en cours de formalisation.

A l'aune de ces premiers éléments, le diagnostic prospectif a ainsi permis d'identifier les objectifs suivants :

- Limiter la vulnérabilité économique du territoire ;
- Garantir la juste fonctionnalité des espaces ;
- Préserver le paysage et les ressources.

Pour donner corps à ces objectifs, la Communauté de communes a d'ores et déjà identifié plusieurs projets pour lesquels elle souhaite être accompagnée.

Il a ainsi été décidé de passer un accord cadre composite d'études mono attributaire, composé d'une partie à prix forfaitaire et une partie à bons de commande.

L'accord-cadre est conclu à compter de la date de notification du contrat pour 4 ans.

La dévolution de ce marché est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique (Procédure adaptée).

La mise en concurrence s'est faite par la transmission d'un avis de marché dans un Journal d'annonce légale, le BOAMP, le JOUE et sur le profil acheteur, le 14 décembre 2020, pour une date limite de remise des offres, le 20 janvier 2021.

1 seule offre a été reçue dans les délais. Une négociation portant sur le prix a été engagée.

Après l'analyse de l'offre fondé sur l'ensemble des critères d'attribution de l'accord-cadre, le pouvoir adjudicateur propose de retenir l'offre du groupement COGEAM / MESTRE pour un montant maximum de 210 000 € HT dont 170 000 € HT au titre du marché ordinaire.

**EN CONSEQUENCE LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'accord-cadre à intervenir avec le groupement COGEAM/MESTRE, ainsi que toutes pièces utiles à leur exécution ;

↳ **DIT QUE** les crédits relatifs à ce marché sont inscrits sur les budgets de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président

